

**RAPPORT DU
MAIRE
SUR LES FINANCES
MUNICIPALES
AU
2022/05/31**



**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE
LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE AU 2021/05/31**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de - vous faire part de la situation financière de la municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments.

RÉSULTATS 2021

REVENUS	BUDGET 2021	RÉALISATIONS 2021	RÉALISATIONS 2020
Taxes	3 481 472	3 551 498	3 449 033
Compensations tenant lieu de taxes	36 000	33 179	36 673
Transferts	117 258	216 805	362 088
Services rendus	166 617	354 885	233 061
Imposition de droits	97 000	208 089	208 089
Autres revenus d'intérêts	15 000	37 175	6 169
Autres revenus	14 000	7 663	36 590
	<u>3 941 847</u>	<u>4 374 497</u>	<u>4 356 191</u>
INVESTISSEMENT			
Transferts	286 100	388 498	66 441
Imposition de droits	250 000	250 000	
Autres		21 942	
	<u>538 100</u>	<u>660 440</u>	<u>66 441</u>
	4 477 947	5 034 937	4 422 632
CHARGES			
Administration générale	921 529	995 797	995 797
Sécurité publique	711 802	761 457	687 533
Transport	995 370	1 071 399	1 000 040
Hygiène du milieu	937 939	1 287 453	1 183 230
Santé et bien-être	0	714	(465)
Aménagement, urbanisme et développement	203 114	181 969	143 573
Loisirs et culture	284 637	314 209	264 034
Frais de financement	61 827	52 315	65 308
	<u>4 116 218</u>	<u>4 665 313</u>	<u>4 154 887</u>
Excédent (déficit) de l'exercice		<u>369 624</u>	<u>267 745</u>

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ACCUMULÉ ET L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent de fonctionnement non affecté accumulé qui était de 452 146 \$ au 31 décembre 2020 s'élève à 799 934 \$ au 31 décembre 2021. Alors que l'excédent accumulé qui était de 11 149 944 \$ au 31 décembre 2020 s'élève à 11 519 568 \$ au 31 décembre 2021.

IMMOBILISATIONS

Les actifs immobilisés de la municipalité, soient l'ensemble des bâtiments et des structures municipales, ont une valeur amortie de 11 962 690 \$ au 31 décembre 2021, comparativement à 11 413 207 \$ au 31 décembre 2020.

DETTE À LONG TERME

La dette à long terme s'élève à 2 134 297 \$ au 31 décembre 2021, comparativement à 1 932 677 \$ au 31 décembre 2020.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Les états financiers de l'année 2021 de la Municipalité de Lacolle ont été vérifiés par la firme Michel Beaulieu CPA. Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de la nature, de l'étendue et des conditions de ces missions d'audit (les « missions ») et de tous les services connexes.

Les objectifs de nos audits sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers et le taux global de taxation réel pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives (que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs) et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers et du taux global de taxation réel prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DU PLAN D'IMMOBILISATION AU 2021/05/31

Le conseil a prévu et adopté des dépenses en immobilisation au montant de 2 214 000 \$ pour l'année 2021. Au 31 mai 2021, les dépenses en immobilisation réalisées s'élèvent à 1 980 146 \$, qui se ventilent ainsi :

Immobilisations	Budget 2021	Au 31/05/ 2022
Administration générale	50 000 \$	44 492 \$ \$
Sécurité publique	500 000 \$	86 366 \$
Transport	703 500\$	1 660 440 \$
Hygiène du milieu	0 \$	12 321
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$	0 \$
Loisirs et Culture	960 500 \$	176 517 \$
TOTAL	2 214 000 \$	1 980 146 \$

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX 2021

L'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RRLRQ, chapitre T-11.001) prévoit que le conseil d'une municipalité peut fixer, par règlement, le traitement du maire et des membres du conseil. Le 25 janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le Règlement 2015-0150 relatif au traitement des élus fixant comme suit la rémunération des élus :

Membres du conseil	Rémunération de base	Allocation de dépenses non-imposables	Rémunération totale
Jacques Lemaistre-Caron, Maire Conseiller régional (MRC)	21 308.88 \$ 3 106.95 \$	10 654.45 \$ 1 559.04 \$	31 963.33 \$ 4 665.99 \$
Patrice Denault, conseiller no. 1	7 103.04 \$	3 551.52 \$	10 654.56 \$
Martin Émond, conseiller no. 2	6 037.58 \$	3 018.79 \$	9 056.37 \$
Suzanne Lacroix, conseillère no. 3	7 103.04 \$	3 551.52 \$	10 654.56 \$
Nancy Sorel, conseillère no. 4	7 103.04 \$	3 551.52 \$	10 654.56 \$
Nicole Paquette, conseillère no. 6	2 913.94 \$	1 384.33 \$	4 298.27 \$
Martin Farrar-Deguire, conseiller No.2, (élu novembre 2021)	1 065.46 \$	532.73 \$	1 598.19 \$
Davis Arseneault, conseiller No.5 (élu novembre 2021)	1 065.46 \$	532.73 \$	1 598.19 \$
Éric Barrière, conseiller No. 6, (élu novembre 2021)	1 065.46 \$	532.73 \$	1 598.19 \$
TOTAL	57 872.85 \$	28 869.36 \$	86 742.21 \$

CONCLUSION

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le rapport financier au 31 décembre 2021 ainsi que les faits saillants sur notre site Web au www.lacolle.com.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal ainsi que les gestionnaires et employés de la Municipalité de Lacolle, pour le temps investi et le travail accompli.

Jacques Lemaistre-Caron, maire